

# SIEANAT-INFOS

2010 - JANVIER

NO 8

## Éditorial du Président

### DANS CE NUMÉRO :

Révision du schéma départemental 1

Bonnes pratiques 2

Scolarisation 2

Samudaripen 2

Loi de finance modificative 3

La H-Garonne en chantiers 3

Urgence Rrom 3

La loi Besson de 2000 a permis et permet la réalisation, par les communes, d'aires d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage. Dans notre département de la Haute Garonne, la construction des aires d'accueil prévue dans le schéma départemental de 2003 est en voie d'être achevée. La révision du schéma, entreprise cette année, sera l'occasion de mettre en lumière la nécessité de créer des aires d'accueil supplémentaires.

Mais la Loi Besson dans son article 8 prévoyait déjà des équipements complémentaires et indispensables pour réussir l'accueil des gens du voyage : des « terrains familiaux ».

Un terrain familial est un terrain sur lequel des caravanes sont disposées autour d'un bâtiment aménagé pour la cuisine et la vie familiale avec des sanitaires en nombre suffisant. Les caravanes, en petit nombre de l'ordre de 4 à 6 unités, restent l'habitat principal. Les voyageurs louent ce ter-



-rain à la commune ou à un bailleur social et ils payent leurs dépenses en eau et électricité. Pour eux, c'est un port d'attache qui permet le voyage, ceci en étant certain de retrouver sa place à son retour. Pour les municipalités, c'est le moyen de mieux prendre en charge des populations dont le vœu est de se sédentariser sur des communes où ils sont présents de longue date.

L'absence de tels terrains explique que certaines aires d'accueil perdent leur fonction de séjour temporaire et qu'alors les caravanes en transit ne trouvent pas de place pour un court séjour et se retrouvent en stationnement illicite. La création de terrains familiaux légaux, c'est-à-dire en zone constructible, permettra aux aires d'accueil de retrouver leur vocation première.

Le Président, Jean Marc Huyghe.

## Révision du schéma départemental

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été signé conjointement par le président du Conseil général et le Préfet le 10 septembre 2003 et couvre la période allant de septembre 2003 à septembre 2009.

A la date de la signature du schéma, 358 places d'accueil réparties en 18 aires d'accueils existaient dans le département. Le schéma prévoyait la création

de 604 places de stationnement réparties en 27 aires d'accueil communales ou intercommunales, la réhabilitation de 15 aires d'accueil et la création de 5 aires de grands passages.

Force est de constater que tous ces objectifs n'ont pas été atteints. La révision du schéma a débuté depuis septembre 2009 au sein de la commission consultative composée des services de l'Etat, des collectivités locales, du Conseil Général,

des syndicats et des personnalités qualifiées (dont le SIEANAT). Elle permettra de mettre en lumière le bilan du schéma passé et de prévoir les axes de travail du nouveau schéma. Celui-ci sera en effet l'occasion de mieux prendre en compte les évolutions sociales et culturelles de la communauté des gens du voyage: aires d'accueil, terrains familiaux, terrains de grand passage, scolarisation et vie sociale des voyageurs...

## Bonnes pratiques

L'exercice d'une activité professionnelle indépendante est un des meilleurs moyens pour les voyageurs d'échapper à des situations de grande pauvreté. Régime disponible depuis le 1er janvier 2009, la micro-entreprise est une des solutions pour sortir de l'impasse du « travail au noir ». Ce régime cumule en effet plusieurs avantages: les procédures sont allégées, le régime fiscal simplifié et les obligations comptables réduites.

Aujourd'hui, les principales activités commerciales des gens du voyage sont les activi-

tés agricoles saisonnières, l'artisanat, l'industrie, les services aux particuliers, le commerce ambulancier sur les marchés (en forte augmentation), les activités artistiques - théâtre, cirque... De trop nombreux obstacles freinent encore le développement des activités commerciales des voyageurs: ancrage du travail non déclaré, analphabétisme, lourdeurs administratives...

Les conséquences sur le niveau de vie des voyageurs sont importantes : fragilité financière, manque de débou-

chés commerciaux, isolement communautaire...

Ces faiblesses seront contre-carrées dès lors que les voyageurs seront accompagnés tant au niveau des démarches de création que de la gestion de l'activité et que leurs difficultés liées à l'analphabétisme seront comblées.

### **Pour aller plus loin:**

[www.adie.org](http://www.adie.org)

[www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)



Benoit Raffara  
Enseignant conseiller  
technique

Pour aller plus loin, le rapport d'activités 2008-2009 de la coordination pour la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires est téléchargeable sur notre site, en accès réservé.

## Scolarisation

Parmi les axes de travail du SIEANAT, le soutien apporté à la scolarisation des enfants voyageurs revêt une importance toute particulière tant l'école est, à nos yeux, un élément indispensable de l'accès à la citoyenneté.

En tant que partenaire de l'Education Nationale et des dispositifs sociaux sur cette question, notre travail s'est orienté autour du passage de

la notion de stationnement à celle d'habitat à travers notamment la création de la commission *Scolarisation*, présidée par M. Luc Sarion.

En 2010, les efforts se poursuivront sur l'application de la scolarisation obligatoire et la lutte en partenariat contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Entre 2008 et 2009, les résultats sont encourageants : les bonnes

conditions d'accueil et de logement en Haute-Garonne ont contribué à la scolarisation de 162 enfants âgés de 5 à 12 ans. Des difficultés persistent toutefois: l'absentéisme perdure et l'accès au second degré demeure insuffisant. La mobilisation de tous les acteurs concernés est la condition indispensable à la bonne marche de cette politique éducative départementale.

## SAMUDARIPEN

Entre 250 000 et 500 000 Tsiganes ont été exterminés pendant la deuxième guerre mondiale par les nazis et leurs alliés. Ce génocide porte le nom de Samudaripen. 2010 est une année mémorielle Européenne, pour porter à la connaissance du plus grand nombre des faits occultés et rendre hommage aux victi-

mes. D'avril à décembre 2010 des événements seront organisés sur l'ensemble du territoire national. Le 6 avril sera son lancement en référence au décret-loi du 6 avril 1940 interdisant la circulation des « nomades » sur la totalité du territoire métropolitain.

Le SIEANAT entend être un

acteur de ce devoir de mémoire en suscitant sur les Communes des travaux de recueil de témoignages, de recherches, d'échanges intergénérationnels, des projections de films, des débats, des expositions, des dépôts de gerbes sur les monuments du souvenir.



## Une autre vision de l'accueil



Pour la quatrième année consécutive, Ideal Connaissances et le Réseau des Gens du Voyage ont organisé le 22 octobre dernier, la « Journée des Gens du Voyage » regroupant 250 participants, pour la plupart membres de collectivités territoriales, de l'administration et professionnels de l'accueil des

gens du voyage. Pour le SIEANAT, J.m.Huyghe était présent. Lors d'une table ronde sur le rôle de l'élu dans l'accueil des gens du voyage, il a défendu une vision publique de l'accueil: « Pour nous, seule une gestion publique des équipements peut assurer le développement de la cohésion sociale et de la citoyenneté ». Il a par ailleurs insisté sur ce qu'il qualifie de « faux problèmes » : la durée de séjour en premier lieu. « Tant qu'il y aura une pénurie d'aires d'accueil, imposer une durée de séjour sur les aires d'accueil est illusoire et discriminatoire envers les gens du voyage. Si vous avez un bassin de vie de 500 personnes et

qu'il n'y a que 20 logements disponibles, comment voulez-vous demander aux occupants de ces logements de partir pour laisser la place aux 480 autres? (...) Concernant la laïcité, J.M.Huyghe a insisté sur le fait que « les aires d'accueil sont des équipements de la République, il est hors de question qu'elles se transforment en lieux de culte. Cela tient du respect des lois républicaines. »

C'est une vision citoyenne, humaniste et républicaine de l'accueil que cherche à défendre le SIEANAT. Une vision destinée à contrecarrer les vieux démons sécuritaires, les peurs respectives et l'immobilisme politique.



Marie-Viviane Lacan est venue rejoindre les permanents du Bureau, Eric Vanderwal et Francis Duran. Elle est en charge de la communication du Sieanat.

Contact :  
mv.lacan-sieanat@orange.fr

## Loi de finance modificative

L'assemblée Nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi de finances rectificative pour 2009.

Ce texte comporte plusieurs mesures concernant le secteur du logement.

L'article 27-5 reporte d'un an, au 1er janvier 2011, l'entrée en vigueur de la taxe d'habitation sur les résidences mobiles terrestres.

Déposé par le gouvernement, cet

amendement entend répondre aux difficultés de la mise en œuvre de cette mesure.

Cette extension de la taxe d'habitation s'appliquera principalement aux gens du voyage sous le motif de l'égalité devant les charges publiques.

Cette taxe devrait être affectée à un fonds dédié à l'aménagement, la maintenance et la gestion des aires

d'accueil. Ce sont donc les voyageurs qui financeront l'AGAA (aide à la gestion des aires d'accueil) !



## La Haute-Garonne en chantiers

L'année 2009 avait donné lieu à la réhabilitation de l'aire de Castanet-Tolosan, de celle de Pibrac et à l'ouverture du terrain familial de Picarel à Toulouse.

L'année 2010 verra la réhabilitation de l'aire de Revel et de celle de Castelnau ainsi que la création de trois nouvelles aires aux normes du SIEANAT, l'aire d'Es-

calquens pour 21 places, réalisée par le Sicoval, l'aire de Tournefeuille pour 20 places, réalisée par la commune et l'aire de Launaguet pour 16 places elle aussi réalisée par la commune.

Plusieurs communes ou intercommunalités se sont déjà positionnées pour la réalisation de terrains familiaux, Grenade sur Garonne,

Saint-Martory, L'Union et le Sicoval. Des chantiers de bonne augure pour la révision du schéma!!



Aire de Launaguet (janv.2010)



Aire de Tournefeuille



## SIEANAT

4 rue Claude Chappe  
31520 RAMONVILLE St Agne

Téléphone : 05 61 73 64 50

Télécopie : 05 61 73 17 93

Messagerie : sieanat@wanadoo.fr

Site: [www.sieanat.fr](http://www.sieanat.fr)



Jean Marc Huyghe,  
Président du Sieanat

Créée en 1984, le SIEANAT regroupe 85 communes. Il a pour objectif de :

- Favoriser l'accueil des gens du voyage dans le département en sensibilisant les élus et en les aidant pour la réalisation d'équipements correctement aménagés,
- Participer au suivi du schéma départemental de la Haute-Garonne, de son application et de ses révisions,
- Promouvoir la solidarité intercommunale,
- Assurer la gestion des équipements d'accueil.
- Etudier les différents aspects de l'insertion économique des Gens du voyage et participer à toute action la favorisant,
- Réaliser des actions de communication en rapport avec les objets du syndicat auprès des élus, de l'administration, de la population et des Gens du voyage,
- Penser et mettre en œuvre des actions en direction des populations et des Gens du voyage sur le thème « Vie sociale et citoyenneté »

### AGENDA :

**27 janvier 2010** : Débat d'Orientation Budgétaire - Mairie de Ramonville - 14h30

**4 mars 2010** : Conseil syndical  
Commune à déterminer - 14h30

\* le calendrier complet des réunions du SIEANAT est disponible sur la partie ressources du site ([www.sieanat.fr](http://www.sieanat.fr))

# Urgence Rrom !

Au mois d'octobre 2009, la Mairie de Toulouse a confié au SIEANAT une mission d'identification des besoins de la population Rrom à Toulouse, diagnostic nécessaire à la définition d'une action cohérente d'accompagnement de ces familles vivant dans le dénuement le plus total.

Nous avons donc débuté ce travail par la visite de campements Rroms de façon à procéder à l'étape préliminaire de mise en lumière des profils sociaux et des parcours d'immigration de ces membres de la communauté rom issus des pays nouvellement intégrés dans l'Union Européenne, la Roumanie et la Bulgarie principalement.

A Toulouse, on dénombre quelques grands campements et plusieurs

petits foyers de présence disséminés dans toute l'agglomération. Faute de statut, de titre de séjour valide et de travail, les Rroms sont contraints d'occuper illégalement des espaces urbains laissés vacants : friches industrielles ou voies désaffectées. Dans ces lieux périphériques et isolés, ils ont construits des baraquements précaires dont l'entassement forme des bidonvilles. D'autres ont récupéré de vieilles caravanes pour s'y loger, augmentant ainsi la confusion avec les gens du voyage.

Les Rroms profitent de l'ouverture des frontières pour quitter leur pays avec comme principale motivation, l'envie d'améliorer leurs conditions de vie, d'échapper à la misère et aux discriminations dont ils sont les victimes. Mais leurs espérances sont souvent vite balayées. Libres de

circuler mais sans accès au marché du travail, les Rroms survivent grâce aux revenus de la mendicité. Ces difficultés ont parfois pour conséquence l'exercice d'un travail clandestin avec les risques d'exploitation que cela comprend.

Aujourd'hui, toutes les grandes métropoles françaises sont touchées par la bidonvilisation d'espaces, ce qui ne va pas sans poser de nombreux problèmes.

Il est indéniable que la situation mérite une réponse urgente tant la précarité des conditions de vie est prégnante. L'immigration des Rroms n'est pas un phénomène nouveau à Toulouse mais il a pris beaucoup d'ampleur depuis 2005. La municipalité semble désormais disposée à entamer une réflexion sur ce sujet.

